

VILLE DE MONTRÉAL

ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement, lors de sa séance du **lundi 4 décembre 2023, à 19 h**, laquelle sera tenue à la Bibliothèque Marc-Favreau au **500, boulevard Rosemont**, en la Ville de Montréal, statuera sur la demande de dérogation suivante :

Une demande de dérogation mineure relative au bâtiment situé au **305, rue de Bellechasse** ayant pour objet :

- De permettre l'installation d'un transformateur sur socle dont l'emplacement n'est pas conforme aux dispositions des articles 339 et 341 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), qui stipule que lorsqu'un terrain est bordé par plus d'une voie publique, une occupation ou une construction autorisée dans les autres cours est autorisée dans une cour avant non adjacente à une façade comportant une entrée principale, à une distance minimale de 5 m de l'emprise de la voie publique. [dossier 1239944003]

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relatifs à cette demande d'autorisation peut s'adresser à philippe.pangers@montreal.ca en mentionnant l'adresse concernée ou le numéro du dossier.

Donné à Montréal, ce 17 novembre 2023

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement